

**ARRÊTÉ n° 2026-01-05/001**  
**PORTANT Autorisation d'occupation du domaine public**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;  
**Vu** le Code de la Voirie Routière ;  
**Vu** le Code de Commerce ;  
**Vu** la demande de Monsieur Stanislas PINSON d'installer un Food truck de burgers le jeudi sur la commune de Ceton ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Stanislas PINSON, est autorisé à installer son Food truck de burgers sur la Place de la Poste, en face du Pôle Santé.

**Article 2**

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour une installation le jeudi à partir de 18h30.  
Elle est personnelle et incessible.

**Article 3**

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation.

**Article 4**

La secrétaire générale de mairie, le commandant de la brigade de gendarmerie, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Mortagne-au-Perche ;
- Monsieur le chef du centre de secours principal de CETON ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Bellême.

Ceton, le 05 janvier 2026

Le Maire,  
André BESNIER

